



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION est donné par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, sera présenté pour adoption le Règlement no. 520-2026, intitulé :

« **Règlement relatif aux Code d'éthique et déontologie des élus municipaux** ».

Le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Un Projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et sera disponible pour consultation par les citoyens au bureau municipal aux heures normales d'ouverture, conformément au Code municipal du Québec.

Donné à Scott, ce 31 mars 2026

_____ signé _____
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31 mars 2026.

_____ signé _____
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière